

Date : 9 juin 1998
Référence : ZRN 963

A l'attention

- de toutes les banques et de tous les négociants en valeurs mobilières
- de tous les organes de révision bancaire et boursière
- de toutes les directions de fonds
- de la Banque nationale suisse
- du Département fédéral des finances
- de l'Association suisse des banquiers
- de l'Association suisse des fonds de placement
- de la Chambre fiduciaire

Communication CFB N° 4 (1998)

du 9 juin 1998

Mesdames et Messieurs,

Veillez trouver ci-joint la Communication CFB N° 4 du 9 juin 1998 concernant :

1. *la Circulaire commune de la Banque Nationale Suisse et la Commission fédérale des banques du 28 mai 1998 « Liquidité de caisse et liquidité globale: Traitement des opérations de mise en pension dans les relations interbancaires »*

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat de la
COMMISSION FEDERALE DES BANQUES

Daniel Zuberbühler
Directeur

Max Nydegger
Chef des services centraux

Annexe

- Circulaire commune de la Banque Nationale Suisse et la Commission fédérale des banques du 28 mai 1998